

## NOTE D'INFORMATION AUX ELEVES ET A LEURS PARENTS POUR L'ENTREE DANS LA SECTION SPORTIVE ESCALADE 2025-26

Le collège de l'Eganaude a ouvert sa section sportive à la rentrée 2020, fruit d'un partenariat avec le Club Omnisports de Valbonne (COV). La section sportive scolaire est une structure qui permet aux élèves de mener de front une scolarité « classique » et une pratique sportive d'entraînement et de compétition.

### Les objectifs :

- Personnaliser le parcours des élèves pour une meilleure réussite scolaire et sportive.
- Progresser dans l'activité escalade et accéder à des performances sportives de niveau départemental, régional voire national.
- Motiver les élèves en les valorisant dans une activité sportive.
- Acquérir et développer des compétences en termes d'autonomie, de respect et de maîtrise de soi.

### Les entraînements

Ils ont lieu à la salle de pans du COV (2h/semaine) et sur les murs d'escalade du collège de l'Eganaude et la tour des Bouillides (2h/semaine), le mardi et vendredi de 15h à 17h. Ils sont assurés par un professeur d'E.P.S et un entraîneur diplômé mis à disposition par le COV.

**Les déplacements** se font à pied en autonomie.

### L'équipement

Il est mis à la disposition des élèves, hormis les chaussons d'escalade qui devront être personnels.

### Quelles sont les obligations des grimpeurs ?

- Les élèves s'engagent pour l'ensemble de leur scolarité au collège.
- Les élèves ont obligation de participer aux compétitions scolaires (le mercredi après-midi)
- La licence UNSS est obligatoire et est à prendre dès le début de l'année scolaire
- L'inscription à la section entraîne une obligation d'assiduité aux entraînements.
- Les élèves doivent fournir avant la rentrée le formulaire d'affiliation fédérale ainsi qu'un certificat médical de non-contre-indication à cette pratique
- Chaque élève devra adhérer au COV (15€) et régler une participation financière de 339€ pour l'année à laquelle s'ajoutera le prix de la licence FFME (à titre indicatif 70€ pour l'année 2025/26)

### A quels élèves s'adresse la section escalade ?

Compte tenu du nombre limité de places, les élèves seront sélectionnés sur leur dossier scolaire, leur motivation et leurs aptitudes sportives.

### Dates à retenir :

**Mercredi 4 mars 2026** de 13h30 à 15h30 : séance « découverte » au gymnase du collège de l'Eganaude.

**Vendredi 20 mars 2026** : date limite de dépôt des dossiers.

**Vendredi 27 mars 2026** : RDV 16h45 au gymnase du collège de l'Eganaude pour les tests d'aptitude. La décision de la commission d'admission sera communiquée courant juin.

**Cette fiche d'information est à conserver par la famille.**